



Compte rendu de la réunion du conseil municipal
Du 8 janvier 2022 à 15h00

L'an deux mil vingt-deux, le 8 janvier à quinze heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 4 janvier, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

Etaient présents

M. Sylvain COINTAT, *Maire*
M. Alain CAILBOURDIN et Mme Dominique BASSINO, *Adjoints au Maire*
Mme Annie CROCHET, Mme Marina GAUDRY, M. Ludovic GRIGNAC, *Conseillers Municipaux*.

Etaient absents

M. Christophe DELOUBES ayant donné pouvoir à Mme Annie CROCHET.
Mme Emmanuelle BONARD ayant donné pouvoir à Mme Annie CROCHET.
Mme Delphine JOUINOT ayant donné pouvoir à Mme Marina GAUDRY.
M. Xavier JUHEL ayant donné pouvoir à Mme Dominique BASSINO.
Mme Marie BACKZYC ayant donné pouvoir à Mme Dominique BASSINO.
Mme Magalie METENIER ayant donné pouvoir à Mme Marina GAUDRY.
M. Gérard MARIE ayant donné pouvoir à M. Alain CAILBOURDIN.
Mme Annick PIVERT ayant donné pouvoir à M. Sylvain COINTAT.
M. Aurélien JEUNET ayant donné pouvoir à M. Sylvain COINTAT.

M. Alain CAILBOURDIN est nommé secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité. M. le Maire demande à l'assemblée d'ajouter une délibération concernant la modification de l'organisation du temps scolaire. Le conseil municipal donne son accord.

ORDRE DU JOUR

1. Modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2022

M. le Maire explique que le conseil municipal doit se prononcer sur la modification de l'organisation du temps scolaire avant le 31 janvier 2022.

Il expose le compte rendu du conseil d'école du 6 janvier : l'école compte à ce jour 79 élèves parmi lesquels 67 élèves mangent régulièrement à la cantine. Le nombre d'inscription à la restauration scolaire n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Malgré la mise en place d'un préfabriqué, les places viennent à manquer. Afin de permettre l'accès à la restauration scolaire à toutes les familles qui en ont besoin et de garantir un service de qualité aux enfants comme au personnel de restauration, la pérennisation des deux services de cantine est nécessaire. Or, il est impossible de modifier les horaires de début et de fin de cours à cause des transports scolaires.

Les horaires de cours proposés par le conseil d'école sont les suivants :

Classes de maternelle et de CE2-CM1-CM2 : de 8h40 à 11h45 et de 13h15 à 16h10

Classe de CP-CE1 : de 8h40 à 12h15 et de 13h45 à 16h10

Le conseil municipal accepte les horaires proposés ci-dessus et autorise M. le Maire à signer la demande de modification de l'organisation du temps scolaire à envoyer à l'inspection académique.

2. Demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation du mur de l'école

Lors du conseil municipal du 27 septembre 2021, le projet de réalisation d'une fresque à l'école a été validé. L'un des murs étant en mauvais état, il est nécessaire de le rénover avant la réalisation de la fresque. Des devis ont été demandés, le moins cher étant celui de M. HENRIQUES qui s'élève à un montant de 7 962,45 € HT (soit 9 554,94 € TTC).

M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 60 % soit pour un montant de 4 777,47 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Nature des dépenses	Montant (HT)	Recettes	Montant (HT)	Taux
Travaux de maçonnerie	7 962,45 €	DETR	4 777,47 €	60 %
		Autofinancement	3 184,98 €	40 %
TOTAL	7 962,45 €	TOTAL	7 962,45 €	100 %

Le conseil municipal approuve la proposition et valide le plan de financement.

Fin de la séance à 16h00.

Le Maire,
Sylvain COINTAT.

Le secrétaire de séance,
Alain CAILBOURDIN.